

DIRECTION SECURITE

POLICE ADMINISTRATIVE / REGLEMENTATION

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 23T168

DOMAINE : 6.1 Police municipale

Objet : Autorisation de fermeture retardée au profit du restaurant « Les Lanciers »

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

Vu le Code de la Santé Publique, articles L3353-3, R 1334-31 et R 1336-4 alinéa 3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 152/2008/DAG/BAPR/DDB du 23 décembre 2008 relatif à la réglementation de la police des débits de boissons à consommer sur place et des restaurants et à la fixation des zones protégées prévues par le Code de la Santé Publique, article 3 ;

Vu la demande formulée le lundi 26 juin 2023 par Monsieur Christophe TRAVERSERI, gérant du restaurant « Les Lanciers », sis au numéro 52 de l'avenue Henri Dunant ;

Considérant que toute demande de fermeture retardée est subordonnée à l'autorisation préalable de l'autorité municipale ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, la sûreté et la tranquillité publique notamment dans les débits de boissons, spectacles, jeux et autres lieux publics ;

Considérant que le gérant souhaite obtenir une dérogation pour une fermeture retardée de son établissement le samedi 1^{er} juillet 2023 jusqu'à 02h00 du matin ;

ARRÊTE :

Article 1 : Lors de la soirée du samedi 8 juillet 2023, Monsieur Christophe TRAVERSERI, gérant du restaurant « Les Lanciers », sis au numéro 52 de l'avenue Henri Dunant, est autorisée à effectuer une fermeture tardive de son établissement au dimanche 9 juillet 2023 à 02h00 du matin.

Article 2 : La présente autorisation accordée à titre personnel est essentiellement précaire et révocable.

Elle peut être suspendue à tout moment sur rapport des services de police pour des faits portant atteinte à l'ordre, à la sécurité ou à la tranquillité publique.

Article 3 : L'attention de l'exploitant est appelée sur l'obligation qui lui est faite :

- d'assurer la sécurité de ses clients en prévenant tout désordre, rixe, dispute
- de refuser l'accès de son établissement à toute personne en état d'ivresse
- de prendre toutes mesures utiles pour que les bruits émanant de ses locaux, résultant de leur exploitation et de la sortie de la clientèle, ne puissent à aucun moment troubler le repos ou la tranquillité du voisinage
- de ne pas vendre d'alcools aux mineurs

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le responsable de la Direction Sécurité, Madame la Commissaire responsable de la circonscription de sécurité publique de Vitrolles-Marignane, Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers et les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent.

Fait à Marignane, le 28/06/2023

Le Maire,
Eric LE DISSES



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



SARL LES LANCIERS
52 Bd HENRI DUNANT
13700 MARIGNANE
SIRET : 79095334300015

Marignane le 26 juin 2023

A l'attention de Monsieur Éric LE DISSES

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur par la présente de vous demander l'autorisation d'une ouverture exceptionnelle tardive pour la date du **01 Juillet 2023**.

En effet, notre restaurant a été réservé pour ce jour afin d'y tenir une soirée et, sur la demande des clients, le repas se prolongera jusqu'à **2 heures du matin**.

Vous trouverez ci-dessous nos coordonnées précises :

Dénomination sociale : **SARL LES LANCIERS**
52 Bd HENRI DUNANT
13700 MARIGNANE
Téléphone : **04 42 89 70 50**

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Gérant

Mr TRAVERSARI Christophe

SARL LES LANCIERS
52 AV HENRI DUNANT
13700 MARIGNANE
TEL 04 42 89 70 50 - leslanciers52@orange.fr
SIREN 790 95 343 00015 APE 5512C

